



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 363-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13 ET SES AMENDEMENTS PRINCIPALEMENT AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT 146-15 MODIFIANT LE SADR DE LA MRC DE L'ASSOMPTION (DÉPÔT À NEIGE)

Assemblée publique de consultation

CONVOCAION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 avril 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 363-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13 ET SES AMENDEMENTS PRINCIPALEMENT AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT 146-15 MODIFIANT LE SADR DE LA MRC DE L'ASSOMPTION (DÉPÔT À NEIGE)

Le présent règlement vise à modifier les dispositions relatives aux conditions d'implantation d'un lieu de dépôt des neiges usées et à la modification de la grille de spécifications P2-01 afin de se conformer au règlement 146-15 de la MRC de L'Assomption, ainsi que d'autoriser les usages « P2 - Service public » dans la zone I2-01.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 mai 2023 à compter de 18 h, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 27 avril 2023.

La greffière,

Flavie Robitaille